



Périodes et horaires d'ouverture pour les marchés au gras du Gers en remise directe

(sous réserve de dispositions particulières prises par les municipalités)

• Samatan le lundi :

ouvert toute l'année, couplé à un marché de volailles de chair :

- Jusqu'au 5 novembre 2018 inclus : marché aux foies gras et aux carcasses à 10 h 00.
- Du 12 novembre 2018 au 25 mars 2019 inclus : marché aux carcasses à 9 h 30 et marché aux foies gras à 10 h 30.

Puis retour à l'horaire unique de 10 h 00 à compter du 1^{er} avril 2019.

• Fleurance le mardi :

- Du 6 novembre 2018 au 26 mars 2019 : marché aux foies gras et aux carcasses à 10 h 00.

• Gimont le mercredi :

- Du 3 octobre 2018 au 24 avril 2019 : marché aux carcasses et marché aux foies gras à 10 h 00.

• Seissan le vendredi :

- Du 5 octobre 2018 au 29 mars 2019 inclus : marché aux carcasses et marché aux foies gras à 10 h 00.

• Eauze le dimanche :

couplé à un marché de volailles de chair :

- Du 28 octobre 2018 au 31 mars 2019 : marché aux carcasses et aux foies gras à 10 h 00.

• Gimont le dimanche :

La «Grasse Matinée» couplée à un marché de volailles de chair :

- Du 4 novembre 2018 au 31 mars 2019 : marché aux foies gras et aux carcasses à 10 h 00.

MARCHÉS AUX VOLAILLES FESTIVES

En complément du marché du gras, un marché aux volailles festives est prévu :

- A Samatan, les 10, 17 et 24 décembre 2018
- A Gimont, le 16 et 23 décembre 2018
- A Eauze, le 23 décembre 2018.

Droit de place unique : 0,40 € la pièce

**Contact : Chambre d'agriculture du Gers - Pôle élevage-aviculture
Tél. 05.62.61.77.40 www.gers.chambre-agriculture.fr**

